



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FF Randonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FF Randonnée : IM075100382

Céret, le 10 octobre 2014

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration **Mercredi 07 octobre 2014 à Céret**

Etaient présents : Christiane Agrafeil-Colis, M. Bénichou, Jean-Pierre Devigne, B. Lambert, Robert Marty, Rose-Marie Monge, G. Montel, Michel Niémec, Yves Santo, Pascale Série, Jean-Pierre Taradellas.

Absent : Serge Ferradou

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DE CA

Celui-ci est approuvé.

2. RAPPEL DES STATUTS ET OBJECTIFS D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'UN BUREAU

Le CA est décisionnaire (les décisions sont prises à la majorité) : les membres du CA sont élus en Assemblée Générale et sont donc, à ce titre, mandatés pour prendre des décisions.

Le Bureau est l'Exécutif.

3. REPARTITION DES TACHES AU SEIN DU CA

En ce qui concerne la Trésorerie, l'organisation convient à Yves S. et Bernard L.

En ce qui concerne le Secrétariat, Pascale S. souhaite
une aide ponctuelle quant au suivi des adhésions
la prise en charge des comptes-rendus de réunion et de la finalisation du programme.

Gérard M. répond positivement à la demande d'aide ponctuelle. Rendez vous sera pris très vite.

Les comptes-rendus et le programme ne trouvent pas preneurs. Il est décidé que Pascale S. garde ces tâches qui seront prises en charge par Rose-Marie M. ponctuellement en cas de besoin. Par ailleurs, Pascale S. fournira aux différents intervenants en charge d'une partie du programme une grille vierge avec les signes conventionnels à utiliser) de façon à faciliter son travail de compilation.

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

Jean-Pierre D. ne souhaite pas d'aide. Il entend relancer le binôme qu'il forme avec Bernard L. quant à l'élaboration et au suivi des feuilles de participation.

Rose-Marie M. et Robert M., respectivement Présidente et Vice-Président ont une organisation qui leur convient. Robert M. est de plus chargé de la logistique. Jean-Pierre T. l'assistera.

Rose-Marie M. souhaite que quelqu'un prenne en charge la Communication, en particulier en terme de veille et de suivi, Robert M. s'attachant plutôt au relationnel.

Christiane A.-C. , Correspondant Tourisme, est à ce titre, l'interlocuteur de la Fédération pour le club. Elle ne souhaite pas de modification d'organisation.

En ce qui concerne Le Lien, équipe dont Maurice B. et Michel N. se font les porte-paroles, il n'y a rien à signaler.

Il sera notifié dans le prochain Le Lien la possibilité d'obtenir les anciens numéros (de 1 à 8) en s'adressant au secrétariat. Cinq à six numéros seront fournis à Michel Vandenameele pour distribution simultanée avec les prochains programmes.

4. MANIFESTATIONS

- Téléthon 07/12/2014

La date et les modalités d'organisation seront confirmées par Jean-Pierre T.

Trois points sont précisés :

La Randonnée Cérétane assure la Maîtrise d'Œuvre du Téléthon en organisant des randonnées avec participation financière, argent reversé ensuite au Téléthon

Le Téléthon confie des billets de tombola à La Randonnée Cérétane à des fins de vente avec retour au Téléthon de l'argent ainsi encaissé

Il peut y avoir incitation à participer au repas si celui-ci a lieu après la randonnée (ce point est remis en cause dans la mesure où les repas doivent être prévus à l'avance)

Il est retenu d'organiser deux randonnées « Téléthon » le dimanche (rando promenade et randonneurs) ouvertes à tous (adhérents et non adhérents) avec participation de 5 euros ; un écopup sera offert. La somme encaissée sera entièrement remise au Téléthon. A l'issue des randonnées un pot amical sera offert soit par l'équipe Téléthon si elle l'a prévu et si ce n'est le cas par La Randonnée Cérétane.

- Grillade du Nouvel An 01/01/2015

Cette grillade a été initiée par Jacques Courteau qui l'a prise en charge au fur et à mesure des années. Il est décidé de lui en laisser la parenté. La question de savoir s'il souhaite l'organiser cette année encore lui sera posée. Si la réponse est négative, cette manifestation n'aura pas lieu.

- Galettes Dimanche 04/01/2015 et Mardi 06/01/2015

Elles pourront se dérouler le Dimanche à Rodès, le Mardi au Fort de Bellegarde, sous réserve d'accord avec les Mairies (contact Rose-Marie M. et Robert M.).

- Bunyètes 19/04/2015

La fête se déroulera à L'Albère, sous réserve d'accord avec la Mairie (contact Rose-Marie M.)

- Fête du Comité Départemental 26/04/2015

- Don du sang 01/05/2015

Il est acté que La Randonnée Cérétane y participera comme les années précédentes.

- Fête du club 28/06/2015

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

- Mercredi de la Forêt 27/05/2015
- Forum des Associations 05/09/2015

Il est retenu d'y participer, à la condition, naturellement, qu'il se tienne encore cette année.

- Assemblée Générale 10/10/2015
- Trophée

La date reste à préciser (Jean-Pierre T.)

5. CALENDRIER DES CA ET DES REUNIONS DE TRAVAIL

- Les Conseils d'Administration

17 décembre 2014

11 mars 2015

20 mai 2015

16 septembre 2015

- Réunions de travail

Une réunion est d'ores et déjà prévue courant juin pour préparer la fête du club.

D'autres seront programmées en cours d'année, au coup par coup, en fonction des besoins.

- Réunions animateurs

Ce sont deux journées à visée de formation.

L'une d'entre elles sera clôturée à midi, comme les autres années, par un repas. Le contenu de la matinée sera défini ultérieurement. **La date du Samedi 21 Mars est retenue.**

L'autre journée sera consacrée à la transmission aux animateurs des tracés remis par Pierre Bourrel et Baptistin Pagès. **Date et organisation restent à préciser.**

Les modalités de transmission vont être mises au point lors de deux réunions de travail de ces membres du CA : Christiane A.C., Michel N., Bernard L., Jean-Pierre T., Gérard M., Rose-Marie M. Pascale S. les 3 et 17 novembre 2014.

6. Les statuts

Jean-Pierre D. a relevé des anomalies dans les statuts du club et pose la question d'une révision de ceux-ci.

Une modification des statuts n'est pas anodine et doit être approuvée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Chacun relira les statuts –ainsi que le règlement intérieur- pour qu'une décision puisse être prise.

ATTENTION POINT IMPORTANT : ce compte rendu a été accepté par les membres du CA. La validation sera confirmée au prochain CA.

La secrétaire

Pascale SERIE

La Présidente

Rose-Marie MONGE